

First Phosphate annonce le dépôt d'un prospectus préalable de base simplifié définitif

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 11 juin 2024) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (OTC : FRSPF) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a déposé et obtenu un récépissé pour son prospectus préalable de base simplifié définitif (le « prospectus simplifié »). Le prospectus simplifié a été déposé, dans les deux langues officielles (anglais et français), conformément à la législation de chacune des provinces et territoires du Canada.

La société est actuellement bien capitalisée pour au moins les 12 prochains mois et au-delà et n'a pas de plans immédiats pour lever des fonds. La société a récemment terminé un programme de forage de 25 929 mètres sur sa propriété Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada. La société est en train de réaliser une estimation des ressources minérales selon la norme 43-101, suivie immédiatement d'une évaluation économique préliminaire sur cette propriété. Après avoir évalué les résultats de ces études, la société décidera laquelle de ses propriétés fera l'objet d'une étude de faisabilité immédiate et décisive. Le prospectus préalable est destiné à être utilisé à ce moment-là pour financer l'étude de faisabilité en vue d'une éventuelle production intégrée de la mine à la matière active de cathode de lithium fer phosphate (« LFP »), si les conditions du marché des actions existent sans dilution excessive pour les actionnaires existants. Dans le cas contraire, des formes de financement non dilutives seront recherchées.

Le dépôt du prospectus simplifié vise à fournir à la Société une flexibilité de financement. En vertu du prospectus simplifié, la Société peut émettre et vendre jusqu'à un montant total de 20 000 000,00 \$ CA d'actions ordinaires, bons de souscription, reçus de souscription, unités, titres de créance ou toute combinaison de ceux-ci, de temps à autre, pendant une période de 25 mois au cours de laquelle le Prospectus de base demeure en vigueur. Les termes spécifiques de toute future offre de titres (le cas échéant) seront précisés dans un supplément de prospectus, qui sera déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières applicables dans le cadre de toute telle offre.

Tout supplément de prospectus déposé contiendra des informations spécifiques concernant, entre autres, les titres à émettre et l'utilisation des fonds provenant de toute telle émission. Il n'est pas certain que des titres seront offerts ou vendus en vertu du prospectus simplifié. Une copie du prospectus de base et des copies de tout supplément de prospectus qui pourraient être déposés à l'avenir, peuvent être consultées sous le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les titres mentionnés dans ce communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines, ou pour le compte ou au bénéfice de personnes américaines, sans enregistrement ou exemption applicable des exigences d'enregistrement. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente de ces titres ne sera effectuée dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement minier entièrement dédiée à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production de matériel actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium fer phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, de manière responsable et avec une empreinte carbone réduite. First Phosphate prévoit de s'intégrer verticalement depuis la source minière directement dans les chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs nord-américains de batteries LFP qui nécessitent un matériau de cathode de

grade batterie provenant d'une source d'approvisionnement cohérente et sécurisée. First Phosphate détient plus de 1 500 km² de concessions foncières de taille district sans redevances dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, au Canada, qu'elle développe activement. Les propriétés de First Phosphate se composent de roche ignée de phosphate anorthosite rare qui produit généralement un matériau de phosphate de haute pureté, dépourvu de concentrations élevées d'éléments nocifs.

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, v.-p. finance
bennett@firstphosphate.com
Tel : +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

Informations prospectives et déclarations de mise en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « pourraient », « se produiront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints » et d'autres expressions similaires. De plus, les déclarations dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la Société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et les futurs financements prospectifs en vertu du Prospectus de Base.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Société considère comme appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans limitation, les attentes des résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique opérationnel ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société disposant de fonds de roulement suffisants et la capacité de sécuriser des financements supplémentaires nécessaires pour l'exploration des intérêts de propriété de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels des programmes de forage réussis sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations des coûts d'exploration minérale et des programmes d'exploration ; les attentes concernant les questions environnementales pouvant affecter les programmes d'exploration prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; la réception et le calendrier des permis d'exploration et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement minier ; les attentes concernant toute question sociale ou communautaire locale

pouvant affecter les programmes d'exploration et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et le personnel clé continuant leur emploi avec la Société.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de telles déclarations s'avéreront exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Les facteurs importants qui pourraient entraîner une différence significative entre les résultats réels et les attentes de la Société incluent : un historique opérationnel limité ; un risque élevé d'échec commercial ; pas de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et une dépendance au financement par des tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; pas de dividendes ; des risques liés à de possibles fluctuations des revenus et des résultats ; l'assurance et les risques non assurés ; les litiges ; la dépendance à la gestion et au personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages associés ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas réussir et sont hautement spéculatives ; la dépendance à des parties extérieures ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres aborigènes et les revendications territoriales ; l'obtention et le renouvellement des licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent affecter négativement la société ; les risques liés aux changements climatiques ; les risques liés à l'infrastructure ; les exigences de réhabilitation des terres peuvent être lourdes ; les conditions financières mondiales actuelles ; les fluctuations des prix des produits de base ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés aux demandes du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une opportunité sera réussie, commercialement viable, achevée dans les délais ou le budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société encourra des coûts en poursuivant toute opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être pris en compte avec attention, doivent être pris en conjonction avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section « Facteurs de risque » de la Notice Annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui feraient en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de manière significative de ceux divulgués dans les informations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui font en sorte que les actions, événements ou résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DESTINÉ UNIQUEMENT À LA DISTRIBUTION AU CANADA ET N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS OU À ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/212207>